

Le général Schmitz

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chaque jour également à 500 grammes de viande au lieu de 350, et à deux rations de vin.

Toute machine en bon état sera acceptée, à l'exception des machines de course.

Un type de bicyclette sera, cette année même, adopté et les fabricants auront l'autorisation de les mettre en vente, mais seulement en attendant que les arsenaux de l'Etat soient outillés dans ce but.

† **Le général Schmitz.**

Le général *Schmitz* est mort à Paris le 2 février, des suites d'une congestion pulmonaire contractée aux obsèques du général Grenier, dit la *République française*.

Isidore-Pierre Schmitz était né à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) le 21 juillet 1820. Sorti de Saint-Cyr en 1840 comme sous-lieutenant, il entra ensuite à l'Ecole d'application d'état-major; lieutenant en 1845, il alla en Afrique où il fit campagne jusqu'en 1849; pendant cet espace de temps, il fut cité trois fois à l'ordre de l'armée, nommé capitaine (1847) et décoré (1848). Le capitaine Schmitz obtint en outre, le 1^{er} octobre 1849, une médaille d'honneur pour fait de sauvetage.

Officier de la Légion d'honneur en 1851 et nommé aide de camp du général Forey, il suivit en Crimée cet officier général, puis fut employé à l'état-major général de l'armée d'orient; sa belle conduite à Malakoff lui mérita son grade de commandant (1855).

A son retour de Crimée, il fut nommé officier d'ordonnance de l'empereur (9 novembre 1855). Il fit en cette qualité la campagne d'Italie, fut promu lieutenant-colonel en 1859, après Magenta, et chargé par Napoléon III de porter à l'impératrice-régente les drapeaux pris aux Autrichiens.

Devenu chef d'état-major de la division de cavalerie de la garde impériale, il fut ensuite chef d'état-major du corps expéditionnaire de Chine, où il fut cité comme s'étant particulièrement distingué dans la journée du 14 août 1860, à la prise d'assaut du camp retranché de Taï-g-Hi, et comme étant arrivé le premier sur le haut du parapet, où il planta le drapeau tricolore à la vue de toute l'armée. Nommé colonel le 15 août pour ce fait d'armes, il fut cité de nouveau à l'ordre du corps expéditionnaire du 19 septembre suivant pour sa conduite au combat de Koat-Sun.

Après l'expédition de Chine, il fut chargé d'une mission en Egypte et nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1861; puis, au moment de la guerre de 1866, il alla en Italie pour suivre les opérations militaires de la campagne; il resta après la paix en mission à Florence et prit une part très active aux négociations relatives à Garibaldi, au mois de novembre 1867, avant l'affaire de Mentana.

Promu général de brigade le 20 août 1868, il fut au début de la guerre contre la Prusse nommé chef d'état-major du 12^e corps de l'armée du Rhin, position qu'il n'occupa que pendant quelques jours ayant été appelé, le 28 août 1870, comme chef d'état-major général du gouverneur de Paris (général Trochu),

Mis en disponibilité après la capitulation de Paris, il devint directeur au ministère de la guerre, puis commanda une brigade de l'armée de Versailles lors du second siège de Paris.

Promu général de division le 30 septembre 1875, il commanda en

cette qualité la 3^e division d'infanterie, la 4^e à Compiègne, et fut nommé, le 13 février 1879, commandant du 12^e corps d'armée; il commanda ensuite le 9^e corps qu'il quitta, sous le ministère de M. Boulanger, à la suite de circonstances qui lui firent honneur. Expulsé, par ce triste personnage, du conseil supérieur de la guerre, dont il était membre depuis 1884, et placé hors cadre, le général Schmitz, depuis le 2 février 1886, faisait partie de la section des officiers généraux maintenus sans limite d'âge dans la première section (activité et disponibilité). Promu grand-officier en 1880 et élevé à la dignité de grand-croix le 9 juillet 1883, le général Schmitz comptait 47 années de service, 14 campagnes et 4 citations. Honneur à sa mémoire!

Angleterre. — Les armes à répétition et la poudre sans fumée auront une influence considérable et nouvelle sur l'armement et la tactique de la cavalerie. On voudrait qu'elle possédât elle-même les moyens de préparer son choc pour le rendre efficace. C'est dans ce but qu'on l'a dotée chez nous de canons-révolver, et que sur le continent on a cherché à combiner la lance et le fusil.

Il serait évidemment très avantageux pour la cavalerie de pouvoir tirer plusieurs salves avant de charger. Le capitaine W.-F. Peel vient d'inventer un système vraiment extraordinaire.

Son invention consiste à attacher une arme à feu sous le ventre du cheval, de manière à ce que cette arme puisse partir au gré du cavalier. On fixe à la partie inférieure de la sangle un manchon d'accouplement qui maintient l'arme longitudinalement, sous le corps du cheval. L'origine du tir se trouve ainsi en avant du poitrail de l'animal, et le canon passe entre les jambes de devant.

Le cavalier peut décharger l'arme sans la déranger, soit mécaniquement, soit par l'électricité, soit par des tubes pneumatiques. Si l'on emploie l'électricité, une batterie, un accumulateur ou un dynamo peut être fixé à la selle, et des électro-aimants feront partir le chien. Le courant est transmis par des fils de cuivre; une simple pression sur un bouton fait partir le coup, et ainsi de suite jusqu'à ce que le magasin soit épuisé.

Le harnachement est disposé de façon que le cheval ne puisse baisser la tête au moment où le coup part.

Le capitaine Peel fait remarquer que son invention constitue « un progrès bien plus considérable que celui réalisé par l'invention des armes à feu. Car la cavalerie n'avait jusqu'à présent aucune arme aussi puissante que l'arbalète qui précédait les arquebuses, et le fusil à répétition est incomparablement supérieur aux premières armes à feu employées. »

Sans aller aussi loin, nous reconnaissons que si, à l'essai, le système fait ses preuves et paraît pratique, l'effet de plusieurs décharges précédant la charge de cavalerie ne peut manquer d'être très démoralisateur pour l'adversaire. Des expériences faites à Curragh et à Pirbright ont montré que le système du capitaine Peel n'effrayait pas le cheval et avait un effet utile à de courtes distances.

On a objecté que le système ne peut être employé avec la tactique actuelle de la cavalerie. Nous pensons que ce n'est pas l'armement qui doit se conformer à la tactique mais bien la tactique qui doit s'adapter aux conditions que lui crée l'armement.

(Progrès militaire.)